

# COMMUNE DE BOISSEDE

Carte n° 3 : APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

## LEGENDE

Contraintes	Filière d'assainissement autonome	Superficie minimum des terrains
	Filtre à sable drainé à flux vertical avec rejet superficiel En situation plane, si exutoire insuffisant, prévoir maison surélevée ou pompe de relevage en sortie Surface = 5 m <sup>2</sup> /chambre (minimum = 25 m <sup>2</sup> )	2 500 m <sup>2</sup> (*)
	Filtre à sable drainé à flux vertical Terrassement nécessaire pour mise en place horizontale - Rejet superficiel Surface = 5 m <sup>2</sup> /chambre (minimum = 25 m <sup>2</sup> ) Contrôler la nature du sous-sol lors de la réalisation : purger ou étanchéifier les veines de sable.	2 500 m <sup>2</sup> (*)

(\*) : hors zone agglomérée

	Fossé existant		Dimensions des fossés (en cm)
	Pas de continuité en aval		Source
	Ruisseau cadastré		Puits
	Passage busé		
	Emissaire à créer		
	Zone agglomérée dans laquelle ne s'applique pas la règle des superficies minimales des terrains		

Attention : La carte d'aptitude définit des secteurs vraisemblablement homogènes compte tenu des sondages pédologiques réalisés.  
Elle n'offre cependant pas une précision à la parcelle car des hétérogénéités géologiques ont pu ne pas être décelées.

Assemblage des fonds de plans cadastraux

Echelle : 1/5 000

Vincent LARSONNEAU - Ingénieur Agronome  
Z.I. route de Villebrumier - B.P. 43 - 31 340 VILLEMUR-sur-TARN - Tel. : 05 61 09 84 75  
Conseils en Agriculture, Assainissement, Aménagement, Environnement

